somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction du fleuve et des ports

Poste central d'exploitation
Tél mobile : 06-74-83-60-69

Amiens
Le 4 mars 2024

AVIS À BATELLERIE

CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE

ÉCLUSE D'ABBEVILLE INFRANCHISSABLE
REDUCTION DE LA VITESSE

Mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés :

- Qu'en raison d'une hausse des débits de la Somme et du placement en état de vigilance jaune pour les crues, il y a lieu de prendre des mesures pour améliorer la régulation hydraulique et protéger les berges.

  - Le franchissement de l'écluse d'Abbeville est interdit. Les portes resteront ouvertes pour compléter la capacité d'évacuation du barrage ;

  - La vitesse est limitée à 3 km/heure sur l'ensemble de la Somme navigable entre les écluses de Sormont et de Saint-Valery-sur-Somme afin de limiter le batillage.

De nouveaux avis à batellerie vous informeront de l'évolution de la situation.

Je vous demande de prendre toutes les mesures de précaution que commande le devoir général de vigilance.

Pour le Président et par délégation
Le chef du service domaine, budget,
comptabilité et subventions
de la direction du fleuve et des ports

Eric GERMAIN